



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 6 MAI PROCHAIN

Rencontres tenues en présentiel et diffusées sur le Web

Saint-Basile-le-Grand, le 29 avril 2024 – Le lundi 6 mai prochain à 19 h 15 au centre civique Bernard-Gagnon (6, rue Bella-Vista), le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand tiendra une assemblée publique de consultation pour le projet de règlement n° U-220-55, modifiant le règlement de zonage n° U-220, afin d'ajouter des usages spécifiquement permis dans la zone 126-C, ainsi que de modifier les dispositions relatives à l'entreposage extérieur de produits dans le but de les vendre. Au cours de cette assemblée, le maire, ou la personne qu'il désignera, expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et les organismes désirant s'exprimer sur le sujet pourront être entendus.

S'ensuivra la séance ordinaire du conseil municipal à 19 h 30. Prévu par la Loi sur les cités et villes, cet événement met à l'avant-plan les décisions et les orientations prises par les élus municipaux ainsi que les réalisations et les projets de la Ville.

Ne manquez pas la diffusion en ligne

Vous ne pouvez être présent ? L'assemblée de consultation et la séance ordinaire du conseil municipal seront diffusées en direct sur la chaîne YouTube de la Ville et accessibles pour visionnement en différé. Vous pourrez accéder aux enregistrements en vous rendant au villesblg.ca/seances.

Documentation officielle

L'avis public relatif au projet de règlement n° U-220-55 est déjà disponible sur le site Web municipal et le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire sera accessible au villesblg.ca/seances le vendredi 3 mai. Le procès-verbal, dès son adoption par le conseil municipal lors de la séance ordinaire subséquente, pourra être consulté sur le site Web ou à l'hôtel de ville.

Période de questions

La séance ordinaire débutera par la période de questions, intitulée *La Parole aux Grandbasilois*, ayant trait à tout sujet relatif à la vie municipale. Après la rencontre, les citoyens qui auront des questions portant sur le contenu de la séance pourront également les adresser aux membres du conseil municipal.

Accessibilité universelle

En conformité avec son plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la Ville souhaite rendre ses assemblées accessibles à tous. Ainsi, le centre civique Bernard-Gagnon est accessible aux personnes à mobilité réduite et pour ceux souhaitant visionner la séance en différé, les sous-titres peuvent être activés sur YouTube.

Source : Karianne Falcon, agente de communication
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8112 | k.falcon@villesblg.ca

Demandes médias

Stéphanie Plamondon, directrice
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8107 | s.plamondon@villesblg.ca